



LE SYNDICAT DES COURTIERS D'ASSURANCES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11 novembre 2020

Assurance-Emprunteur, un satisfecit prudent pour PLANETE CSCA

Le CCSF a remis ce mardi 10 novembre au Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Monsieur Bruno Le Maire, son bilan du marché de l'assurance-emprunteur.

Ce document est le fruit d'un travail de fond réalisé par l'ensemble des parties prenantes sur un sujet clivant, preuve une nouvelle fois de l'efficacité du dialogue au sein de cette instance qui rassemble associations de consommateurs, professionnels de la finance et syndicats représentatifs.

Au plan des conclusions, PLANETE CSCA note avec satisfaction que la concurrence progresse, faisant du consommateur qui a pu faire jouer la concurrence le grand gagnant des réformes engagées depuis plusieurs années. Toutefois, les conditions d'exercice de cette mise en concurrence restent encore trop imparfaites au regard des efforts déployés par les courtiers d'assurance indépendants.

Les travaux doivent ainsi se poursuivre, et permettre de traiter le sujet de la résiliation infra-annuelle des contrats. L'assurance-emprunteur reste le seul sujet assurantiel grand public pour lequel il n'est pas encore possible de changer facilement et à tout moment de contrat, le formalisme demeurant excessivement lourd et dissuasif pour le consommateur.

Sur ce point de mise en concurrence des contrats comme sur l'ensemble des autres sujets abordés dans le bilan du CCSF, le rôle du courtage est central. L'expertise et la connaissance du marché par les courtiers leur permettent de délivrer un conseil adapté à la situation de leur client et de sélectionner le contrat répondant aux besoins du client en totale indépendance des banques. En matière de lisibilité des garanties et de tarifs, deux points spécifiques abordés par le CCSF dans ses conclusions, recourir à un courtier permet aux emprunteurs de bénéficier pleinement du devoir de conseil de leur mandataire et ainsi prendre une décision éclairée.

Christophe HAUTBOURG, Directeur général de PLANETE CSCA et membre du CCSF déclare : « le choix d'un conseil indépendant est essentiel pour assurer une concurrence





LE SYNDICAT DES COURTIERS D'ASSURANCES

équilibrée. Nous restons mobilisés pour poursuivre nos travaux au sein de notre organisation professionnelle, et mettre à disposition de nos adhérents des fiches synthétiques de questions/réponses rappelant notamment les modalités de substitution et de résiliation de ces contrats. PLANETE CSCA réfléchit aussi à mettre en place une enquête périodique sur ce sujet, sur la base du questionnaire proposé aux professionnels à l'occasion du bilan réalisé par le CCSF ».

PLANETE CSCA est le syndicat représentatif du courtage d'assurances en France. Avec plus de 2 100 adhérents représentant les trois quarts des entreprises du secteur (en chiffres d'affaires et en effectifs), PLANETE CSCA s'appuie sur ses 9 collèges régionaux et de proximité et ses 6 collèges catégoriels pour fédérer toutes les typologies de cabinet de courtage en France.

Pour en savoir plus :
www.planetecsca.fr

Contact presse : Céline MESLIER
cmeslier@planetecsca.fr \ 01 48 74 43 79

